

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du vendredi 18 mars 2022 à 18h00

Procès-verbal affiché le 22 mars 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit mars à dix-huit heures, le Conseil Syndical s'est réuni à la mairie de Chavannes-sur-l'Etang, après convocation légale du dix mars deux mille vingt-deux, sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN, Maire de Chavannes-sur-l'Etang.

Feuille de présence :

Conseillers	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Suppléé par
ANTOINE Patrick	X			
CALLERANT Anne-Laure	X			
DIEFFENBACHER Cyril		X		ASTGEN Denis
DOS SANTOS Carlos	X			
SCHORR Pauline	X			

Assiste également : Rosaria GIANGRECO, secrétaire de mairie.

Le Président ouvre la séance à 18h00.

Mme Pauline SCHORR est désignée secrétaire de séance.

Le Président présente Mme Marie REVERCHON qui remplacera Mme Rosaria GIANGRECO au poste de secrétaire de mairie à compter du 1^{er} mai 2022.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2021

Le Président rappelle les points débattus et délibérés lors de la réunion du 24 septembre 2021. Les membres présents en approuvent le compte-rendu à l'unanimité.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Délibération 2022-001

Sous la présidence de Mme Pauline SCHORR, Vice-Présidente, le Conseil Syndical examine le compte administratif 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

– Dépenses :	125 817,40 €
– Recettes :	144 668,33 €

Investissement

– Dépenses :	1 023,01 €
– Recettes :	0,00 €
– Restes à réaliser (dépenses) :	1 960,20 €
– Restes à réaliser (recettes) :	0,00 €

Hors de la présence de M. Vincent GASSMANN, Président, le Conseil Syndical, à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif 2021.

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Délibération 2022-002

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4. AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Délibération 2022-003

Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical DECIDE, à l'unanimité, de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2021	18 850.93 €
Résultats antérieurs reportés	0 €
Résultat à affecter	18 850.93 €
Résultat d'investissement	
Solde d'exécution d'investissement D001	- 1 023.01 €
Solde des restes à réaliser	- 1 960.20 €
Résultat corrigé avec RAR	- 2 983.21€
Décision d'affectation	
Affectation en réserve R1068	2 983.21 €
Report en fonctionnement R002	15 867.72 €

5. BUDGET PRIMITIF 2022

Délibération 2022-004

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de budget primitif présentée par le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

– Section de fonctionnement :	199 395,72 €
– Section d'investissement :	18 200,93 €

- PRECISE les modalités d'exécution du budget comme suit :
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

6. PARTICIPATION DES COMMUNES AU BUDGET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES AFFAIRES SCOLAIRES

Délibération 2022-005

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 6 des statuts du syndicat,

VU la proposition de budget primitif présentée par le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- FIXE le montant de la participation de chacune des communes membres pour l'année 2022 comme suit:

– - Chavannes-sur-l'Etang :	69 821.87 €
– - Montreux-Vieux :	74 846.13 €
- PRECISE que cette participation sera versée trimestriellement par les communes sur appel de fond du syndicat.

7. DIVERS ET COMMUNICATION

Un point est fait sur les effectifs actuels (154 élèves) et prévisionnels pour la rentrée 2022/2023 (146 élèves).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h00.

Le Président, Vincent GASSMANN



SYNDICAT DES AFFAIRES SCOLAIRES

DE CHAVANNES-SUR-L'ETANG ET MONTREUX-VIEUX

Adresse : 9 rue de Bellefontaine 68210 Chavannes-sur-l'Etang

Téléphone : 03 89 25 23 99

E-mail : mairie@chavannes-etang.fr www.chavannes-etang.fr

Nombre de membres élus : 6
Nombre de membres en fonction : 6
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrages : 6

Procès-verbal des délibérations du Conseil Syndical
Séance du vendredi 18 mars 2022 à 18h00

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 septembre 2021
2. Approbation du Compte Administratif 2021
Délibération 2022-001
3. Approbation du Compte de gestion 2021
Délibération 2022-002
4. Affectation des résultats 2021
Délibération 2022-003
5. Budget Primitif 2022
Délibération 2022-004
6. Participation des communes au budget du Syndicat Intercommunal des affaires scolaires
Délibération 2022-005
7. Divers et communication

ANTOINE Patrick	
ASTGEN Denis	
CALLERANT Anne-Laure	
DOS SANTOS Carlos	
SCHORR Pauline	